

**Modules de
formation**

**La coopération
transfrontalière**



1. L'ÉMERGENCE DES ESPACES TRANSFRONTALIERS ET LA MOT, UN OUTIL AU SERVICE DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Le rôle de la MOT est d'assister les porteurs de projets, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Afin de comprendre son rôle, il est important de comprendre ses origines au travers l'émergence des territoires transfrontaliers et de leurs besoins spécifiques.

OBJECTIFS

- Comprendre l'émergence des territoires transfrontaliers au niveau local, national et européen ;
- Identifier les enjeux transfrontaliers spécifiques ;
- L'outil Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), des réponses adaptées à chaque niveau

LES POINTS CLÉS

- Les faits transfrontaliers
- L'approche multiniveaux
- L'ingénierie technique
- La mise en réseau
- La remontée des besoins et la coordination

LES +

Exposé basé sur des situations réelles

Approche interactive

Echanges d'expériences

Mises en situation

INTERVENANT

Jean PEYRONY, Directeur général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT). Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des Ponts et Chaussées, il compte à son actif de nombreuses interventions et formations dans différents masters et séminaires (Sciences Po Lille, ENA (CHEE), Universités de Strasbourg et Poitiers, IHEDATE...).

Avant d'arriver à la MOT en 2011, il a été expert détaché par la France auprès de la Commission européenne (DG REGIO); chargé de mission à la DATAR pour la coopération territoriale (programmes Interreg ORATE, Europe du Nord-Ouest, Espace Alpin) et pour l'élaboration de la politique de cohésion 2007/2013 (positions françaises, cadre de référence stratégique national). Il a également été chef du groupe Observatoire régional à la direction régionale de l'Équipement d'Ile de France, où il a pris part à la rédaction du schéma directeur de 1994 ; de même, chef de projet d'opérations d'aménagement urbain en Ile-de-France, à la Réunion, et dans des SEM du groupe Caisse des Dépôts.

2. LES ESPACES ET PROJETS TRANSFRONTALIERS DE MONTAGNES

Une bonne part du linéaire frontalier français (42% des frontières métropolitaines) présente des enjeux propres aux zones de montagne.

Parmi les massifs identifiés par la loi montagne, la majorité d'entre eux se trouve en position frontalière : les Alpes, le Massif jurassien, les Pyrénées et le Massif vosgien.

Ce module vise à faire connaître les problématiques et les enjeux de ces massifs.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux communs aux massifs transfrontaliers afin de pouvoir en tenir compte dans les actions au quotidien des territoires concernés
- Comprendre les enjeux transfrontaliers par massif :
 - Massif des Vosges
 - Massif du Jura
 - Massif des Alpes
 - Massif des Pyrénées
- Présenter une typologie d'espaces au sein de massifs frontaliers
- Expliquer la prise en compte de ces espaces par les pouvoirs publics

POINTS CLES

- Dimension transfrontalière des massifs
- Prise en compte de la dimension transfrontalière des massifs par les pouvoirs publics au niveau national
- Prise en compte de la dimension transfrontalière des massifs au niveau européen
- Espaces ruraux et naturels dans les massifs transfrontaliers
- Unités urbaines dans les massifs transfrontaliers

LES +

Etude approfondie sur les espaces transfrontaliers de montagne menée par la MOT

Exposé interactif

Thématiques ciblées

Echanges d'expériences

INTERVENANT

Olivier DENERT, Secrétaire général de la MOT, spécialiste reconnu au niveau national et européen des questions transfrontalières.

Diplômé de l'Université Paris IV-Sorbonne, de Sciences po Paris en Urbanisme et Aménagement, ainsi que de l'IHEDATE, il a effectué de nombreuses interventions dans différents masters et séminaires de recherche : Sciences Po Paris (master STU), ENA, Lille 1, Paris 12, Université de Luxembourg, INSA de Strasbourg, École des Hautes Etudes en Santé Publique, etc.....

Il dispose d'une expérience de 18 années passées entièrement au service du transfrontalier, sa connaissance globale comme approfondie et précise du « terrain frontalier » (territoires – économie locale, mobilité, paysage, fonctionnement territorial, etc. et acteurs), des projets concrets et de leur évaluation, des porteurs de projet, de l'articulation programmes-projets et des enjeux spécifiques à chaque frontière française. Il possède une véritable expérience relative à la coordination transfrontalière multiniveaux en contexte politique complexe, ainsi qu'en matière d'animation de réunions de travail et



de séminaires qu'ils soient techniques ou de co-construction collective. Les questions relatives aux stratégies territoriales et à l'aménagement du territoire lui sont familières, ainsi que les questions de développement.

3. L'INSTITUTIONNALISATION ET LES OUTILS JURIDIQUES DES ESPACES TRANSFRONTALIERS

Il est fondamental de sensibiliser les acteurs de la coopération aux montages juridiques et opérationnels des projets transfrontaliers. Or, la MOT compte parmi ses principales missions l'assistance et l'information sur lesdits montages.

Au cours de cette formation, il s'agit de comprendre la démarche du choix et de la mise en place des structures juridiques de coopération.

OBJECTIFS

- Comprendre la démarche partant des objectifs poursuivis par la coopération pour déterminer la formule juridique transfrontalière pertinente ;
- Exposer le lien qui existe entre le cycle de vie d'un projet transfrontalier et la structure juridique choisie ;
- Maîtriser les différentes formules juridiques disponibles, ainsi que leurs principaux avantages et inconvénients

POINTS CLÉS

- Les différents outils juridiques de la coopération transfrontalière (outils de droit européen, outils de droit interne)
- La méthodologie de choix de l'outil juridique
- Le processus de constitution des outils dotés de la personnalité juridique
- Le droit applicable

LES+

Espaces cibles
Echanges d'expériences
Méthodologie et conseils pratiques

INTERVENANT

Petia TZVETANOVA, responsable de l'expertise juridique à la MOT. Docteur en droit international public, elle a été professeure assistante à l'Université Paris Sorbonne et détient le CAPA (diplôme d'avocat). Elle a enseigné le droit institutionnel et le droit matériel de l'UE.

Depuis son arrivée à la MOT, elle apporte une assistance juridique à différentes études concernant les projets transfrontaliers et les cadres de gouvernance (international, européen et national) de la coopération transfrontalière. Son expertise porte sur l'étude et le choix des outils les plus à même de répondre aux besoins et obstacles à chaque niveau d'acteurs et pour chaque projet de coopération principalement en France et en Europe.

4. LES OUTILS FINANCIERS DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

La maîtrise des outils financiers à disposition des territoires européens doit permettre aux élus des communes et des intercommunalités de montagnes en France de relever les défis que soulève la coopération transfrontalière dans ces territoires. Pour ce faire, les mécanismes de financement disponibles seront explicités, à travers notamment des exemples concrets et des simulations en direct.

LES OBJECTIFS

- Aider à l'identification des financements disponibles ;
- Identifier ses interlocuteurs nationaux et européens ;
- Comprendre le mécanisme des instruments financiers de la politique de cohésion de l'UE ;
- Expliquer la démarche de constitution des dossiers de candidature

LES POINTS CLÉS

- Les financements internes
- Les fonds européens structurels d'investissement à destination des espaces de montagne
- La méthodologie de demande de financements

LES +

Approche interactive
Echanges d'expériences
Mises en situation

INTERVENANT

Jean PEYRONY, Directeur général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT). Diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, il compte à son actif de nombreuses interventions et formations dans différents masters et séminaires (Sciences Po Lille, ENA (CHEE), Universités de Strasbourg et Poitiers, IHEDATE...).

Avant d'arriver à la MOT en 2011, il a été expert détaché par la France auprès de la Commission européenne (DG REGIO); chargé de mission à la DATAR pour la coopération territoriale (programmes Interreg ORATE, Europe du Nord-Ouest, Espace Alpin) et pour l'élaboration de la politique de cohésion 2007/2013 (positions françaises, cadre de référence stratégique national). Il a également été chef du groupe Observatoire régional à la direction régionale de l'Equipement d'Ile de France, où il a pris part à la rédaction du schéma directeur de 1994 ; de même, chef de projet d'opérations d'aménagement urbain en Ile-de-France, à la Réunion, et dans des SEM du groupe Caisse des Dépôts.